



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Grandcour

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Financement de la gestion des déchets

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de financer partiellement les frais d'élimination des déchets par des taxes.

- A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils)

Triez ? C'est pas sorcier !

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux qui sont à venir.

Nous espérons que ce guide de la gestion des déchets, élaboré avec le soutien logistique de la SAIDEF, vous aidera dans cette tâche.

Le tri des déchets : un devoir écologique

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux. C'est également un devoir écologique.

Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie. Les déchets triés sont recyclés ou éliminés de façon à respecter l'environnement.

Signalement des déchets sauvages

Vous vous promenez sur le territoire de la commune et vous reperez un déchet qui n'a rien à faire là (pneus, appareils électroménager, sagex, etc.) : **signalez-le via l'app du MEMODéchets** (QR-Code sur la 1ère page).

Contact et infos

Maison de Ville
Case postale 35
1543 Grandcour
026 667 10 35
greffe@grandcour.ch
www.grandcour.ch

Ma contribution financière

- Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs durant l'année civile, le mois entamé est comptabilisé en plein.
- Pour l'élimination des déchets ménagers, une taxe de CHF 0.60 par kilo est perçue à la benne compactante, elle est prélevée sur la carte magnétique, carte qui peut être achetée et chargée à l'administration communale durant les heures d'ouverture (coût CHF.20.-/carte) de ce fait aucun sac officiel n'est requis.

La **taxe annuelle communale** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Déchets industriels et de chantier

Sont des déchets produits par le secteur économique, les services et l'agriculture dont la composition, la taille ou le volume n'est pas assimilable aux ordures ménagères. Ils ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans l'usine de broyage Récupération RG SA, La Guérite 31, 1541 Sévaz.

Déchets verts

Déchets de jardin et branches à apporter à la déchetterie, pour faire du compost.

Grosses quantités et souches non admises: elles doivent être amenées directement chez Fricompost à Avenches (un bon doit être demandé auparavant aux employés communaux ou à l'administration communale). Le bon de livraison **doit** être ensuite rapporté à l'administration communale afin de garantir la gratuité.

Attention : les plantes invasives, telles que les chardons et les folles avoines, qui ne sont pas acceptées à la déchetterie et à Fricompost, sont à évacuer de deux manières différentes :

- Les brûler en demandant, au préalable, une autorisation de faire un feu auprès de l'ECA au 021/213.20.01
- Les éliminer avec les déchets ménagers via des sacs poubelles.

Déchets spéciaux

A amener chez Récupération RG SA,
La Guérite 31, 1541 Sévaz
026/663.95.95
www.recuperation.ch

Divers

Les feux de jardin sont interdits. La laine de verre n'est pas reprise.

Nous vous prions de bien trier les déchets, car des taxes supplémentaires sont à la charge de la commune en cas de tri non-conforme, car ils nécessitent une manutention supplémentaire. Merci.

Canettes en aluminium

Les canettes en aluminium sont dorénavant collectées dans un sac prévu à cet effet et ne sont plus déposées dans la benne pour l'alu.

Contact et infos

Administration communale

Place des Chavannes 1
Case postale 35
026/667.10.35

greffe@grandcour.ch
www.grandcour.ch

Déchetterie communale

Route du Vully 79
1543 Grandcour

Ayant-droits

La déchetterie est réservée uniquement aux habitants de Grandcour et de Vallon et aux déchets provenant du territoire de ces communes.

Les dépôts en dehors des heures d'ouverture à l'intérieur ou à l'extérieur de la déchetterie sont interdits. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Horaire d'été

Lundi 16h – 17h45

Mercredi 16h – 17h45

Samedi 9h – 11h45

Horaire d'hiver

Lundi 15h30 – 16h45

Mercredi 15h30 – 16h45

Samedi 9h – 11h45

Jours de fermeture

06.04.2026 Lundi de Pâques

25.05.2026 Lundi de Pentecôte

08.06.2026 Fête villageoise

21.09.2026 Lundi du Jeûne fédéral

Benne compactante

L'usage de la benne est réservé aux habitants de Grandcour.

Tous les déchets doivent être placés dans des sacs plastique, papier, etc.) d'un volume de 110L maximum et bien attachés.

Durant la vidange de la benne ou en cas de panne de celle-ci, il est strictement interdit de déposer des ordures ménagères sur le domaine public. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Les personnes qui entravent le bon fonctionnement de la benne compactante, soit en surchargeant la balance, soit en introduisant des déchets non autorisés (ferraille, meuble, bois, etc.), se verront infliger une amende de Fr. 50.00, plus les frais de remise en marche. En cas de récidive, un montant de Fr. 100.00 supplémentaire sera facturé.

Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.

Carte à prépaiement

La carte est remise contre un montant de dépôt de Fr. 20.00.

Ce montant sera restitué lors du retour de la carte, mais uniquement si elle est en bon état. La carte peut être retirée et rechargée à l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Les cartes perdues ou endommagées sont à la charge de son détenteur, y compris le montant du dépôt. En cas de perte, la carte peut être bloquée sur avis à l'administration communale.

Règles de sécurité

- ❖ Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, la fouille des bennes est interdite.
Si une personne souhaite prendre un objet, elle doit s'adresser à un employé de la déchetterie, équipé de matériel de sécurité, qui se chargera de récupérer l'objet convoité.
- ❖ Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent et accompagnant.
- ❖ La vitesse est limitée à 10 km/h.

Conseil auprès du personnel

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs de la déchetterie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.

Merci de respecter leurs remarques et conseils.

Une amende à hauteur de Fr. 100.– à Fr. 200.– selon le règlement général de police, peut être appliquée dans les cas suivants :

- ❖ Refus d'obtempérer aux directives du personnel de la déchetterie.
- ❖ Dépôt de déchets sauvages

Déchets carnés

A emmener au CCSPA (centre de collecte de sous-produits animaux) Route de Grandcour 86 à Payerne : 026/660.36.12 - en cas d'extrême urgence : 077/447.18.82

Heures d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30

Le samedi de 8h00 à 11h00



Comment bien trier ?



Aluminium

Alu et emballages en alu. Rincer ou nettoyer les boîtes de conserve afin d'éviter les odeurs. Pas de capsules à café ni bombonne de spray vide.



Déchets encombrants combustibles

Déchets non métalliques (sagex, literie, mobilier avec sellerie, tapis, gros jouet..) Rien qui ne rentre dans un sac poubelle 35 Lt.



PET

Uniquement les bouteilles de boissons en PET avec le logo de recyclage PET - Recycling. Ecraser et remettre les bouchons.



Appareils électriques et électroniques

Élément électroménager, réfrigérateur, congélateur, potager.



Déchets inertes (petites quantités)

Déchets inertes, céramique, porcelaine, argile, assiettes, tasses, vitres, verres à boissons. Maximum 1m3 par jour. Pas de plaques amiantées.



Piles et accumulateurs

Des sets de sachets avec fixation sont gratuitement à votre disposition.



Batteries d'autos

Batteries au plomb et au lithium-ion, par exemple téléphone portable, visseuse sans fil, balance de cuisine.



Ferraille (objets métalliques)

Tout objet contenant de la ferraille. Pas de spray, pas d'électroménager.



Textiles et chaussures

Vêtements et chaussures (attachées par paires) propres et encore portables. Pas de vêtements sales et défectueux, chaussure seule, chutes de tissu, jouets.



Sagex

A éliminer dans la benne des objets encombrants.



Bois

Bois, vieux meubles, meubles démontés, châssis. Maximum 1m3 par jour



Flacons en plastique avec bouchon

Flaconnages plastiques : produits de nettoyage, lait, huile, cosmétique . A exclure : bouteilles ou tubes de couleur noire .



Tubes lumineux (néon) / LED

Luminaires et sources lumineuses, ampoules. Mettre les ampoules économiques dans le tonneau prévu: elles sont recyclées spécialement.



Médicaments

La déchetterie de Grandcour ne reprend pas les médicaments. Vous pouvez les ramener dans les pharmacies.



Capsules en alu

Capsules de café en alu. Ne pas les mettre dans la benne au fer blanc.



Huiles minérales

Ne pas faire déborder le fût d'huile. S'il est plein, adressez-vous au responsable de la déchetterie.



Verre

Blanc = que blanc / Brun = que brun pur / vert = toutes les autres couleurs, bouteille de parfum. Enlever les capsules.



Berlingots / Briques à boissons

Aplatir et revisser le bouchon.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer dans la benne des déchets spéciaux.



Huiles végétales

Ne pas faire déborder le fût d'huile. S'il est plein, adressez-vous au responsable de la déchetterie.



Verre plat

Ne pas mettre avec les bouteilles. Placer dans les déchets inertes.



Couche-culotte

Dans un sac en plastique transparent pour permettre le contrôle. A placer dans le container prévu à cet effet.



Papier et carton

Plier les cartons, afin de ne pas remplir inutilement la benne. Uniquement du papier/carton propre.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les restes de repas et les déchets de cuisine peuvent être déposés dans le container prévu à cet effet.



Déchets de jardin

Déchets de jardin biodégradables, petites branches, gazon, feuilles. Apporter les grosses quantités directement chez Fricompost.



Peintures

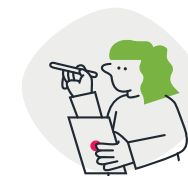
S'adresser au responsable de la déchetterie pour éviter les pollutions. Placer dans les déchets spéciaux.



Puff - Vapes - Cigarettes électroniques

Ces objets sont à déposer dans le carton "Vape recycling box" situé à côté du coin "récup".

Les types de déchets





TES BATTERIES ET
TES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
TU RAPPORTERAS DANS LES
COMMERCES LES
VENDANT.

OU DANS
LES ENDROITS DE
RECYCLAGE
DÉDIÉS.



Y A DE TOUT...
MAIS ÇA VA
OÙ?

SI T'AS L'APPLI,
T'AS LA SOLUTION!

FACILE, PAPA!
SCANNE LE CODE
QR!

